

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'Insertion  
0413317376

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 AVRIL 2019  
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Action Prévention de l'entrée et de l'installation des jeunes dans le dispositif RSA :  
convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'association Mission locale de  
Marseille.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par l'association Mission locale de Marseille. Il s'agit du renouvellement de l'action qui relève de l'accompagnement professionnel.

L'association Mission locale de Marseille propose l'action « prévention de l'entrée et de l'installation des jeunes dans le dispositif RSA » en direction de 300 jeunes, BRSA ou ayants droit, sur le territoire de Marseille.

Cet accompagnement à l'emploi concerne principalement les jeunes âgés de 24 à 25 ans et cible particulièrement les jeunes femmes isolées avec enfants, bénéficiaires du RSA majoré. Le public doit être en capacité de s'inscrire dans une dynamique de travail sur un projet professionnel dans une perspective d'accès à l'emploi.

Cet accompagnement global se déroule essentiellement sous forme d'entretiens individuels approfondis au rythme de 2 entretiens mensuels avec un référent désigné afin de diagnostiquer, d'orienter et d'accompagner le jeune vers l'emploi, la formation qualifiante, l'apprentissage ou d'autres dispositifs visant l'accès à l'emploi.

Des ateliers d'une demi-journée jalonnent également le parcours. Les thématiques sont les suivantes :

- CV et lettre de motivation ;
- optimiser sa recherche d'emploi ;
- intérêts et compétences (évaluation du degré d'employabilité) ;
- simulation d'entretien d'embauche (vidéo) ;
- mise en relation sur les offres d'emploi des filières ;
- paroles et entraide entre femmes.

En fin d'accompagnement, les jeunes sont pris en charge par la cellule de recrutement de la mission locale. Cette cellule, animant un réseau d'entreprises autour de 8 filières professionnelles, dynamise la mise en relation et le placement des jeunes en entreprise (préparation à l'embauche, simulation d'entretiens d'embauches, passage d'un « entretien blanc » avec une entreprise).

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment :

*Rappel des objectifs de l'action* : 300 jeunes intégrés et 50 % de sorties positives sur les jeunes intégrés, soit 150 jeunes.

*Bilan final de l'action du 01/04/2017 au 31/03/2018* :

- 285 jeunes intégrés (85 % BRSA et 15 % ayants droit) ;
- profil du public : l'âge moyen s'établit à 23 ans ; les jeunes intégrés résident principalement dans les 15<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille ; les femmes représentent 78 % du public et 75% d'entre elles ont des enfants ; les secteurs professionnels visés sont essentiellement les services à la personne, le commerce, le tertiaire ;
- 224 jeunes sortis de l'action ;
- 90 sorties positives : 61 en emploi et 29 en formation qualifiante.

*Bilan intermédiaire de l'action du 01/04/2018 au 31/01/2019 (10 mois)* :

- 282 jeunes intégrés dont 256 BRSA et 26 ayants droit (*Objectif annuel de 300 jeunes, BRSA ou ayants droit*) ;
- 134 jeunes sortis de l'action ;
- 78 sorties positives (58% des sorties) dont :
  - 51 en emploi : 30 CDD, 14 CDI et 7 autres sorties emplois validées ;
  - 27 formations qualifiantes.

En conséquence les résultats de l'action sont satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 01/04/2019 au 31/03/2020 avec les mêmes objectifs en nombre d'intégrations que le conventionnement précédent (300 jeunes). En revanche, sur ce conventionnement, les objectifs de sorties positives seront désormais axés sur "le nombre de jeunes sortis" et non plus sur "le nombre de jeunes intégrés", comme pour les autres dispositifs d'accompagnement à l'emploi, dans l'optique d'harmoniser l'évaluation des actions.

Il est proposé de financer l'association Mission locale de Marseille selon les modalités énoncées dans le tableau annexé, soit un montant de 150 000,00 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL